

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA BOUMERDES  
NIF : 0998 3501 900 4030

05 NOV. 2020

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU CONTRAT

L'Université M'hamed BOUGARA Boumerdes, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à **LA CONSULTATION N° 07/UMBB/2020**, relative à **REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BLOC 3 DE LA FACULTE DES SCIENCES A L'UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA - BOUMERDES**, lancée en date du 24/09/2020, que la procédure d'évaluation et d'analyse des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants :

Désignation du projet	Soumissionnaire retenu (Moins Disant)	Montant en TTC	Délais	Note technique /40	OBS
REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BLOC 3 DE LA FACULTE DES SCIENCES A L'UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA - BOUMERDES	ETS HAMMOUM LOTFI NIF 190164002098154	9 855 139,70	55 jours	25	

Conformément à l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant Règlementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques et financières sont invités de se rapprocher du Service Contractant au plus tard dans **trois (03) jours** à compter de la date de l'**affichage de l'avis d'attribution provisoire du contrat**, pour leur communiquer ces résultats par écrit.

Suivant aux dispositions de l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant Règlementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le Service Contractant dans le cadre de la présente consultation, peuvent introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des Marchés Publics dans **dix (10) jours** à compter de la date de l'**affichage de l'avis d'attribution provisoire du contrat**. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant,

05 NOV. 2020

